TABLEAU D'AVANCEMENT DE L'ANNÉE 2023
GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1Ere classe
N°2023_ARH_02

VU le code général de la fonction publique et notamment ses articles L522-1 à L522-7, et L522-23 à L522-31

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques

VU la délibération du 05 Juillet 2021 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du comité technique

VU les lignes directrices de gestion de la collectivité fixées en date du 01 Janvier 2022 après avis du comité technique

VU la liste des agents promouvables établie en date du 09 Mars 2023, 1 agent promouvable, dont 1 femme -100%

ARRETE

Article 1 Sont inscrits sur le tableau d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal 1ère Classe, par ordre de mérite, établi au titre de l'année 2023, les fonctionnaires suivants :

1 – Mme VEILLON Elisabeth

Soit 1 femme – 100% femmes

Article 2 Le présent arrêté sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique aux fins de publicité et notifié à la fonctionnaire concernée.

Fait à Noyal sur Brutz le 09 Mars 2023
Le Maire,

Le Maire,
- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*

Notifié le 09 Mars 2023
Signature de l'Agent,